



Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire

du conseil d'administration de la Société de transport de Trois-Rivières (STTR)

tenue via une plateforme collaboratrice en ligne le jeudi 7 mai 2020 à 9h30

Personnes présentes :	M. Luc Tremblay M. Claude Ferron M. Pierre Montreuil Mme Valérie Renaud-Martin M. François Dubois	président vice-président administrateur administratrice administrateur et représentant des usagers du transport adapté
Personnes absentes :	Mme Mariannick Mercure M. Philippe Lauzon	administratrice administrateur et représentant des usagers du transport urbain
Personnes ressources :	Patrice Dupuis Roxanne Loranger	Directeur du service de transport Coordonnatrice en ressources humaines

1. Mot de bienvenue du président

M. Luc Tremblay, président de la STTR, souhaite la bienvenue aux membres du conseil d'administration.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

(40-20) IL EST PROPOSÉ PAR : M. Pierre Montreuil
APPUYÉ DE : M. Claude Ferron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE

3. Nomination du directeur général par intérim

(41-20) CONSIDÉRANT que Monsieur Guy de Montigny quittera ses fonctions à titre de directeur général ;
CONSIDÉRANT l'application des articles 67 et 68 de la Loi sur les sociétés de transport en commun (R.L.R.Q., c. S-30.01) ;

CONSIDÉRANT que l'appel de candidature sera lancé incessamment :

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Valérie Renaud-Martin
APPUYÉE DE : M. Luc Tremblay

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE Monsieur Patrice Dupuis, directeur du service de transport, soit nommé directeur général par intérim, et ce, à compter du 9 mai 2020 ;

QUE la rémunération soit relative aux règles de gestion des employés cadres en vigueur ;

QUE la fonction de directeur du service de transport soit assumée de façon intérimaire par une personne à être nommée.

ADOPTÉE

4. Nomination du directeur du service de transport par intérim

(42-20) CONSIDÉRANT que Monsieur Patrice Dupuis assumera, à compter du 9 mai 2020, la fonction de directeur général par intérim ;

CONSIDÉRANT que la fonction de directeur du service de transport est, par conséquent, dépourvue de titulaire pour une période indéterminée :

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Pierre Montreuil
APPUYÉ DE : M. François Dubois

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE Monsieur Robert Thompson soit nommé à titre de directeur du service de transport par intérim, et ce, à compter du 9 mai 2020 ;

QUE la rémunération soit relative aux règles de gestion des employés cadres en vigueur.

ADOPTÉE

5. Nomination du secrétaire corporatif par intérim

(43-20) CONSIDÉRANT que Monsieur Guy de Montigny quittera ses fonctions à titre de directeur général ;

CONSIDÉRANT que Monsieur Guy de Montigny assumait également la fonction de secrétaire corporatif ;

CONSIDÉRANT l'application de l'article 46 de la Loi sur les sociétés de transport en commun (R.L.R.Q., c. S-30.01) ;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Claude Ferron
APPUYÉ DE : Mme Valérie Renaud-Martin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE Madame Roxanne Loranger soit nommée à titre de secrétaire corporative par intérim, et ce, à compter du 9 mai 2020 ;

QUE la rémunération soit équivalente à une prime annuelle de 5900\$.

ADOPTÉE

6. Nomination du responsable de l'accès à l'information

(44-20) CONSIDÉRANT que Monsieur Guy de Montigny quittera ses fonctions à titre de directeur général ;

CONSIDÉRANT que Monsieur Guy de Montigny assumait également la fonction de responsable de l'accès à l'information :

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Pierre Montreuil
APPUYÉ DE : Mme Valérie Renaud-Martin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE Monsieur Charles-Hugo Normand assume le rôle de responsable de l'accès à l'information, et ce, à compter du 9 mai 2020.

ADOPTÉE

7. Politique de communication

Des échanges ont lieu sur le contenu de la politique de communication de la STTR, plus particulièrement sur la précision des rôles et responsabilités attribuables au président, au directeur général et au responsable des communications.

Il est entendu que la discussion se poursuivra lors d'une réunion ultérieure.

8. Signature des effets bancaires

(45-20) CONSIDÉRANT les effets bancaires de la STTR ;

CONSIDÉRANT que Monsieur Guy de Montigny quittera ses fonctions à titre de directeur général ;

CONSIDÉRANT l'application de l'article 48 de la Loi sur les sociétés de transport en commun (R.L.R.Q., c. S-30.01) :

IL EST PROPOSÉ PAR : M. François Dubois

APPUYÉ DE : M. Claude Ferron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le président et le directeur général soient mandatés pour signer les effets bancaires de la STTR;

QUE le vice-président et la directrice des services administratifs et trésorière soient mandatés pour substituer en cas d'incapacité d'agir;

QUE deux signataires soient exigés pour tous les effets bancaires;

QUE cette résolution remplace toute résolution antérieure de même nature.

ADOPTÉE

9. Désignations à l'Association du transport urbain du Québec (ATUQ)

(46-20) CONSIDÉRANT que l'*Association du transport urbain du Québec* (ci-après «*ATUQ*») est un organisme à but non lucratif créé conformément aux dispositions de l'article 89.1 de la Loi sur les sociétés de transport en commun (R.L.R.Q., c. S-30.01) (ci-après «*Loi*») qui a comme objet de fournir ou de rendre accessibles à ses membres, les biens et services dont ils ont besoin pour la réalisation de leur mission ;

CONSIDÉRANT que la Société de transport de Trois-Rivières (ci-après «*STTR*») est membre de l'ATUQ avec les huit autres sociétés de transport en commun instituées en vertu de la Loi ;

CONSIDÉRANT que les règlements généraux de l'ATUQ prévoient que chaque société membre doit désigner deux délégués pour la représenter à titre de membre lors des assemblées de l'ATUQ ;

CONSIDÉRANT que le deuxième aliéna de l'article 89.1 de la Loi prévoit que les membres du conseil d'administration d'un organisme à but non lucratif créé conformément aux dispositions du premier aliéna de l'article 89.1 de la Loi, comme l'ATUQ, sont désignés par les sociétés qui l'ont constitué parmi les membres de leur conseil respectif :

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Pierre Montreuil

APPUYÉ DE : M. Luc Tremblay

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

DE désigner le président et le directeur général de la STTR à titre de délégués afin d'exercer, pour et au nom de la STTR, les droits octroyés aux membres et notamment l'exercice des droits de vote aux diverses assemblées des membres de l'ATUQ ;

DE prévoir que les deux délégués de la société ainsi désignés doivent rendre compte au conseil d'administration de la STTR des activités de l'ATUQ ;

DE désigner le président pour siéger au sein du conseil d'administration de l'ATUQ pour un mandat d'au plus deux ans, renouvelable ;

QUE cette résolution remplace toute résolution antérieure de même nature.

ADOPTÉE

10. Représentant au conseil d'administration de Roulons Vert

(47-20) IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Valérie Renaud-Martin
APPUYÉE DE : M. Claude Ferron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le directeur général de la STTR soit nommé comme représentant sur le conseil d'administration de Roulons Vert, le centre de gestion des déplacements de la Mauricie/Centre-du-Québec ;

QUE cette résolution remplace toute résolution antérieure de même nature.

ADOPTÉE

11. État de la situation sur la COVID-19

a. Achat de couvres-visage

Les membres discutent de la possibilité de faire l'acquisition de couvres-visage lavables dans un contexte de reprise des activités et de trouver des actions permettant de rétablir la confiance de la clientèle. Compte-tenu des frais associés à l'acquisition, il est entendu de ne pas donner suite à cette suggestion.

b. Retour sur la perception

Les membres sont informés que compte-tenu de l'installation de cloisons protectrices dans les autobus du transport urbain, le retour de la perception sera alors possible en mai. La date d'entrée en vigueur sera communiquée sous peu.

c. Guide de la CNESST

Madame Roxanne Loranger informe les membres que le guide de la CNESST est disponible sur leur site internet et que la STTR a suivi les recommandations précisées.

12. Levée de l'assemblée

IL EST PROPOSÉ PAR :

M. Claude Ferron

APPUYÉ DE :

Mme Valérie Renaud-Martin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente assemblée soit levée à 10h10.

ADOPTÉE

M. Luc Tremblay
Président

Mme. Roxanne Loranger
Secrétaire corporative